



Paris, le 22 juin 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe : Marisol TOURAINE rappelle l'importance du don

A l'occasion de la 15^{ème} Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe et de reconnaissance aux donneurs, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, rappelle l'importance de ce geste citoyen, anonyme et gratuit.

La majorité des Français est favorable au don d'organes. Pourtant, l'année dernière, seules 5 400 personnes ont pu bénéficier d'un don, alors que 20 300 personnes étaient en attente d'une greffe. Il est donc essentiel d'augmenter le nombre de greffons, dans le respect des principes qui régissent cette pratique en France depuis trente ans : la gratuité, l'anonymat entre donneur et receveur et le consentement présumé.

C'est l'objectif de la journée nationale de réflexion du don d'organes, qui se tient aujourd'hui dans toute la France : sensibiliser nos concitoyens à l'importance du don et les inciter à en parler à leurs proches, pour faire connaître leur avis sur le sujet. Une campagne d'information, intitulée « *Don d'organes, dites-le à vos proches* » et conçue par l'Agence nationale de la biomédecine (ABM), a été lancée à la télévision, mais aussi depuis ce matin sur Internet, à cet effet.

Développer le don, c'est aussi l'objectif du projet de loi de modernisation de notre système de santé, adopté en première lecture à l'Assemblée nationale. Une de ses dispositions réaffirme ainsi le caractère essentiel du consentement présumé au don d'organes.

Dans le même temps, le projet de loi conforte le rôle irremplaçable du dialogue avec les familles et les proches du défunt. Il en fait un préalable obligatoire au prélèvement des organes et prévoit que des règles de bonnes pratiques viennent encadrer ce dialogue, pour qu'il réponde aux mêmes critères de qualité partout en France.

Le projet de loi renforce enfin les moyens de connaître l'avis du défunt, en particulier son refus. Le registre national des refus tenu par l'Agence de la biomédecine (ABM), est reconnu comme le moyen principal, mais non le seul, d'expression du refus. Une concertation nationale sera lancée prochainement avec les associations, les familles, les médecins, les patients... pour définir d'autres moyens d'exprimer le refus.

À l'occasion de cette journée nationale, Marisol TOURAINE souhaite rappeler l'importance du don et appelle chacun à en parler à ses proches, pour faire connaître son choix sur cette question essentielle pour la vie et la santé de tous.

Contact presse :

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 – cab-ass-presse@sante.gouv.fr